

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ambition de cette étude

La Réunion et Maurice sont deux îles de l'archipel des Mascareignes séparées l'une de l'autre par une distance de seulement 230 km. Elles jouissent du même climat tropical et leur histoire géologique est très similaire. Elles partagent également un passé commun puisque pendant près d'un siècle, du début du 18^{ème} siècle au début du 19^{ème}, elles furent gouvernées par les mêmes autorités françaises. Au surplus, pendant tout le 19^{ème} siècle, leur base économique était strictement identique : la canne occupait tout l'espace cultivable, les exportations se composaient uniquement de sucre, tous les travaux étaient exécutés par des esclaves puis, après l'abolition de l'esclavage, par des engagés.

Pourtant, La Réunion et Maurice présentent aujourd'hui de grandes différences dans les domaines économique, social et démographique. L'origine de ces différences tient certes, pour beaucoup, au fait que les deux îles opérèrent des choix divergents en matière de stratégie de développement à partir de la fin des années 1960. Mais on aurait tort de sous-estimer l'importance des legs d'un passé plus lointain.

L'ambition de ce court essai est, en étudiant l'histoire des îles Mascareignes du début de leur

colonisation à la fin du 19^{ème} siècle, de fournir quelques clés pour mieux comprendre la situation dans laquelle elles se trouvent actuellement. L'un des facteurs les plus importants est probablement le fait que les autorités françaises et britanniques, qui gouvernaient respectivement La Réunion et Maurice, ne réglèrent pas de la même manière les problèmes de main-d'œuvre liés à l'abolition de l'esclavage et au remplacement du système esclavagiste par celui fondé sur l'engagisme.

Différences entre esclavagisme et engagisme

10 À Maurice comme à La Réunion, l'esclavagisme et l'engagisme furent les régimes de travail dominants entre le début de la colonisation et la fin du 19^{ème} siècle.

L'esclavage peut être défini comme un rapport de domination/soumission absolue entre une personne et une autre personne qui n'est pas reconnue comme telle. C'est ainsi que la première personne, le maître, a la possibilité d'utiliser à sa guise la seconde, l'esclave. Les hommes vivant en société, ce rapport interpersonnel peut devenir la base d'un système social, le système esclavagiste. Celui-ci est établi quand le rapport esclavagiste est largement répandu au sein de la population et qu'un ensemble d'institutions est créé pour organiser les relations entre maîtres et esclaves. Le *système esclavagiste* comprend :

→ un cadre institutionnel (coutumes, habitudes sociales, lois etc.) faisant du maître le

propriétaire de l'esclave et destiné à stabiliser le rapport esclavagiste ;

- une superstructure juridico-politique dont le rôle est d'assurer la reproduction continue des rapports esclavagistes à l'aide d'un ensemble d'instruments juridiques (règles concernant la filiation des esclaves, leur affranchissement...) et de répression (milices pour rattraper les esclaves fugitifs, punitions etc.) ;
- une idéologie reposant sur la conviction que les esclaves appartiennent à une espèce inférieure, ou même qu'ils ne font pas partie de l'espèce humaine, de sorte qu'il est possible de les vendre et de les acheter.

L'abolition de la traite esclavagiste et de l'esclavage a provoqué le remplacement de l'esclavagisme par l'engagisme comme régime de travail dominant. L'engagisme, ne peut être assimilé à un esclavage. Il s'agit en fait d'un *salariat* car l'engagé est une *personne libre* qui met *volontairement* à la disposition d'un employeur sa *force de travail* contre un *salaire* ; les conditions de travail, le montant du salaire et la durée de l'engagement sont fixés par un contrat écrit.

L'engagisme présente cependant deux caractéristiques qui font de lui un salariat particulier :

- d'une part, l'engagement est valable pour une durée de plusieurs années consécutives ;
- d'autre part, ni le salarié ni l'employeur n'ont la possibilité de dénoncer le contrat de travail avant son terme.

Ces deux caractéristiques font de l'engagisme un *salariat contraint*. Apparu dès les débuts de l'installation des Européens à Maurice et à La Réunion, celui-ci devint le régime de travail dominant après l'abolition de l'esclavage avant de décliner à partir de la fin du 19^{ème} siècle.

À Maurice, l'immigration indienne prit fin au début des années 1920 et l'engagisme fut aboli à la veille de la seconde Guerre Mondiale. À La Réunion, l'immigration contractuelle connut un regain entre 1920 et le début des années 1930 avant de cesser de fonctionner vers 1937¹. Mais cette période ne sera pas étudiée ici parce qu'elle fut de courte durée, que le nombre d'engagés resta faible et que l'engagisme fonctionna exactement comme il avait fonctionné au 19^{ème} siècle.

1). HO Hai Quang ; *La Réunion (1882-1960) Histoire économique ; colonage, salariat et sous-développement* ; L'harmattan ; 2008 ; 367 pages ; p. 123-129.